

des rivières de la Gâtine Tourangelle dans le département de l'Indre-et-Loire, n° 6835.

Interventions :

Prend part à la discussion : du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, AGRICULTURE, Etat A, Chap. 31-71 : *Protestations des petits paysans contre les opérations de remembrement* [29 mai 1956] (p. 2088); — du projet de loi portant, pour les dépenses militaires de 1956 : 1° ouverture et annulation de crédits ; 2° création de ressources nouvelles ; 3° ratification de décrets : SECTION COMMUNE, Etat A, Chap. 31-54 : *Ses observations sur la détention de citoyens ayant manifesté en faveur de la paix en Algérie* [25 juillet 1956] (p. 3596, 3597); — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957 ; Art. 15, Etat D, AGRICULTURE : *Développement nécessaire de l'enseignement agricole, aide apportée par l'Etat aux organismes privés* [3 décembre 1956] (p. 5424); — des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement : *Ses observations sur l'habitat rural (attribution des primes et subventions)* [5 mars 1957] (p. 1300); — du projet de LOI DE FINANCES pour 1958; deuxième partie, COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR, Art. 70 : *Fonds de secours aux victimes de sinistres et de calamités (inondations d'Indre-et-Loire)* [25 mars 1958] (p. 1936, 1937).

BOUTAVANT (M. Rémy), Député de Saône-et-Loire. (C.)

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 45). — Est nommé membre de la Commission de l'éducation nationale [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502).

Dépôts :

Le 1^{er} mars 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à opérer la fonctionnarisation des personnels de service des centres d'apprentissage, n° 907. — Le 23 mars 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir l'indemnité mensuelle de scolarité aux élèves stagiaires des Ecoles normales nationales d'apprentissage

(E.N.N.A.), n° 1417. — Le 31 mai 1956, une proposition de loi tendant à prendre en compte, à partir de l'âge de 21 ans, les années d'activité professionnelle des professeurs techniques adjoints des établissements publics d'enseignement technique pour la détermination de l'ancienneté de grade, n° 2007. — Le 7 juin 1956, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur le rapport et le rapport supplémentaire faits au cours de la deuxième législature, repris le 28 février 1956, sur : 1° la proposition de loi de M. Mabrut et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier les directeurs des centres d'apprentissage publics, non annexés à un établissement d'enseignement, des mêmes indemnités de charges administratives, allouées à certains personnels de direction et d'administration des établissements d'enseignement relevant de l'Education nationale ; 2° la proposition de résolution de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à appliquer les dispositions du décret n° 49-89 du 21 janvier 1949 dans la fixation des modalités d'attribution des indemnités au personnel de direction, d'administration et au personnel des services économiques des centres d'apprentissage publics, n° 2104. — Le 4 octobre 1956, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de résolution (n° 2006) de M. Cogniot et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accélérer le rythme d'avancement des professeurs techniques adjoints, adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement et surveillants généraux des établissements publics de l'enseignement technique, n° 2885. — Le 4 octobre 1956, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi (n° 2007) de M. Boutavant et plusieurs de ses collègues tendant à prendre en compte, à partir de l'âge de 21 ans, les années d'activité professionnelle des professeurs techniques adjoints des établissements publics d'enseignement technique pour la détermination de l'ancienneté de grade, n° 2886. — Le 26 novembre 1956, un avis au nom de la Commission de l'éducation nationale sur le projet de loi (n° 2951) et la lettre rectificative (n° 3289) au projet de loi de finances pour 1957, deuxième partie : Enseignement technique, jeunesse et sports, n° 3319. — Le 27 décembre 1957, un rapport supplémentaire au nom de la Com-

mission de l'éducation nationale sur la proposition de loi (n° 2007) de M. Boutavant et plusieurs de ses collègues tendant à prendre en compte, à partir de l'âge de 21 ans, les années d'activité professionnelle des professeurs techniques adjoints des établissements publics d'enseignement technique pour la détermination de l'ancienneté de grade, n° 6281. — Le 27 décembre 1957, un rapport supplémentaire au nom de la Commission de l'éducation nationale sur le rapport et le rapport supplémentaire faits au cours de la deuxième législature, repris le 28 février 1956, sur : 1° la proposition de loi de M. Mabrut et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier les directeurs des centres d'apprentissage publics, non annexés à un établissement d'enseignement, des mêmes indemnités de charges administratives, allouées à certains personnels de direction et d'administration des établissements d'enseignement relevant de l'Éducation nationale ; 2° la proposition de résolution de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à appliquer les dispositions du décret n° 49-89 du 21 janvier 1949 dans la fixation des modalités d'attribution des indemnités au personnel de direction, d'administration et au personnel des services économiques des centres d'apprentissage publics, n° 6283. — Le 21 février 1958, un rapport supplémentaire au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de résolution (n° 2006) de M. Cogniot et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accélérer le rythme d'avancement des professeurs techniques adjoints, adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement et surveillants généraux des établissements publics de l'enseignement technique, n° 6693. — Le 6 mars 1958, un avis au nom de la Commission de l'éducation nationale sur le projet de loi et les lettres rectificatives (nos 6751 et 6799) au projet de loi de finances pour 1958 (n° 6107) (2^e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), deuxième partie : Enseignement technique, Jeunesse et sports, n° 6816.

Interventions :

Pose à M. le Ministre de l'Éducation nationale : une question orale relative à l'enseigne-

ment commercial dans les centres d'apprentissage [9 mars 1956] (p. 785, 786); — une question orale relative à la situation des agents de service des centres d'apprentissage public [8 juin 1956] (p. 2461). — Prend part à la discussion : du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 ; ÉDUCATION NATIONALE, Etat A, Chap. 31-01 : *Situation de l'enseignement technique ; Recrutement des maîtres ; Situation du personnel des ateliers et des professeurs techniques adjoints, avancement du personnel des centres d'apprentissage ; fonctionnarisation du personnel des services des centres d'apprentissage ; Problème des bourses ; Construction et entretien des locaux* [14 juin 1956] (p. 2620 à 2622) ; Chap. 31-44 : *Sa demande de disjonction (Nombre insuffisant de postes de surveillance et de laboratoires dans l'enseignement technique)* [15 juin 1956] (p. 2651) ; *Son amendement indicatif relatif au rythme d'avancement des professeurs techniques adjoints ; Son amendement indicatif relatif au traitement des personnels des centres d'apprentissage ; Son amendement indicatif relatif à l'intégration des maîtres auxiliaires des centres d'apprentissage ; Son amendement indicatif relatif à l'unification du cadre des surveillants généraux des centres d'apprentissage ; Son amendement indicatif relatif au statut des assistantes sociales ; Son amendement indicatif relatif aux revendications des personnels d'économat des centres d'apprentissage ; Son amendement indicatif relatif à la situation du personnel de l'orientation professionnelle* (p. 2653) ; Chap. 31-45 : *Amendement indicatif de Mlle Dienesch (Revalorisation de l'indemnité des charges administratives des directeurs des centres d'apprentissage)* (p. 2655) ; Chap. 34-41 : *Son amendement indicatif (Remboursement des frais des représentants ouvriers dans les commissions de l'enseignement technique)* (p. 2658) ; Chap. 36-42 : *Son amendement indicatif (Crédits pour fournitures aux élèves des centres d'apprentissage)* (p. 2664) ; Chap. 43-41 : *Son amendement indicatif relatif aux conditions d'attribution des bourses de l'enseignement technique* (p. 2666) ; le retire (ibid.) ; — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957 ; Art. 14, Etat C, ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS, Titres III et IV, en qualité de *Rapporteur pour avis pour l'enseignement technique, la jeunesse et les sports* :

Mission de l'enseignement technique ; Origine sociale des élèves ; Nécessité de doubler le nombre des ingénieurs [27 novembre 1956] (p. 5146) ; Insuffisance des crédits ; affectation des dépenses en capital à la reconstruction et à la modernisation à l'exclusion de la construction de nouveaux locaux ; Recrutement des maîtres ; Revendications des différentes catégories du personnel ; Insuffisance du nombre des postes de surveillance (p. 5147) ; Augmentation des prix de pension ; Insuffisance des bourses pour les collèges techniques ; Fonctionnement des cours professionnels ; Education physique et sportive ; Création d'installations, participation de l'Etat aux dépenses faites par les collectivités locales ; Achèvement de l'Institut national des sports (p. 5148) ; Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des colonies de vacances ; Rémunération des directeurs et moniteurs ; Diffusion de la pratique des sports parmi les travailleurs (p. 5149) ; Art. 15. Etat D, EDUCATION NATIONALE, en qualité de Rapporteur pour avis [3 décembre 1956] (p. 5457) ; INDUSTRIE ET COMMERCE : Situation de l'usine des schistes bitumineux des Télots [4 décembre 1956] (p. 5508, 5509) ; — d'un projet de loi portant ratification des traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom : s'élève contre les calomnies dont il est l'objet [4 juillet 1957] (p. 3267) ; — d'un projet de loi sur la réforme de l'enseignement public : Problème de la formation professionnelle d'ouvriers qualifiés, avenir des centres d'apprentissage ; Conséquences d'une harmonisation de la législation des pays adhérents à l'Euratom et au marché commun en matière d'apprentissage ; Liaison de la qualification professionnelle avec le problème des prix de revient ; Qualité de l'enseignement donné dans les écoles terminales, offensive du patronat contre les C.A.P., son rôle dans la répartition du produit de la taxe d'apprentissage, scandale de l'inadaptation de notre système de formation professionnelle aux besoins de l'apprentissage féminin ; Nécessité d'une formation à la fois professionnelle et humaine [25 juillet 1957] (p. 3977 à 3979) ; — du projet de LOI DE FINANCES pour 1958, deuxième partie, Crédits d'investissements EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS, en qualité de Rapporteur pour avis : Utilité de l'enseignement technique pour le développement d'une économie moderne et l'emploi des candidats

de plus en plus nombreux des centres d'apprentissage des collèges et des écoles professionnelles ; insuffisance des crédits qui lui sont affectés, création nécessaire d'écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers, insuffisance de l'effort d'équipement dans l'enseignement technique (comparaison avec le rapport Le Gorgeu), insuffisance de l'équipement sportif ; Réduction inopportune des crédits affectés aux colonies de vacances [8 mars 1958] (p. 1350, 1351, 1352) ; Crédits déconcentrés pouvant être attribués à la Saône-et-Loire (p. 1365, 1370) ; Crédits de fonctionnement des services civils, EDUCATION NATIONALE, en qualité de Rapporteur pour avis : Insuffisance des crédits de fonctionnement de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports, problème du recrutement des professeurs des centres d'apprentissage, réouverture de l'E.N.N.A. de Strasbourg, relèvement des barèmes d'attribution des bourses, retard apporté, faute de crédits, au paiement de diverses indemnités ; Insuffisance des traitements de l'enseignement technique par rapport au secteur privé ; Discrimination injuste à l'égard du personnel de l'enseignement technique ; Disproportion entre les crédits affectés à la direction de la jeunesse et des sports et ses besoins ; Nécessité de permettre aux travailleurs ruraux la pratique du sport, insuffisance des subventions accordées aux colonies de vacances [27 mars 1958] (p. 2027, 2028).

BOUXOM (M. Fernand), Député de la Seine (1^{re} circonscription) (M.R.P.).

Son élection est validée [7 février 1956] (p. 214). — Est nommé membre : de la Commission du suffrage universel, de lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503) ; de la Commission du travail et de la sécurité sociale [31 janvier 1956] (p. 162), [4 octobre 1957] (p. 4503) ; de la Commission de Comptabilité [31 janvier 1956] (p. 162). — Est élu : Vice-Président de la Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions [18 octobre 1957] (p. 4537) ; Président de la Commission chargée d'enquêter sur les opérations électorales du département de la Réunion [27 février 1958] (p. 1128).